

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 10 octobre 2024

Epidémie de grippe à La Réunion : vaccinez-vous !

La campagne de vaccination prolongée jusqu'au 30 novembre

Une recrudescence de la circulation de la grippe est observée depuis trois semaines, avec une hausse continue des passages aux urgences et des hospitalisations. Dans ce contexte, l'ARS et l'Assurance Maladie Réunion ont décidé de prolonger la campagne de vaccination contre la grippe jusqu'au 30 novembre 2024, afin de protéger les personnes à risque.

Les personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique, personnes immunodéprimées) sont fortement encouragées à se faire vacciner et bénéficient d'une prise en charge à 100% du vaccin par l'Assurance Maladie. La vaccination est possible chez son médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme. Il est également recommandé à tous les réunionnais d'adopter les gestes de prévention qui permettent de limiter la propagation du virus.

Situation épidémiologique

(Données Santé Publique France Réunion au 04/10/2024)

Les indicateurs sanitaires sont en hausse depuis trois semaines consécutives et montrent un dépassement du seuil épidémique :

- Dans les hôpitaux de l'île (en semaine 39) : **29 patients** ont été admis dans un **service d'urgence** dont **8 ont nécessité une hospitalisation** ;
- Chez les médecins du réseau sentinelle : progression des consultations pour infection respiratoire aigüe.

Aucun décès n'a été recensé à ce jour.

Le virus majoritaire en circulation est de type A (H1N1)pdm09.

L'importance de se faire vacciner pour les populations à risque

On constate une couverture vaccinale encore insuffisante à La Réunion en 2023 :

- **45 672 personnes** ont été vaccinées depuis le début de la campagne, sur 190 000 personnes éligibles
- **Une couverture vaccinale de 24%** des personnes éligibles très en dessous de la moyenne nationale (environ 50 %).

Le vaccin antigrippal est le seul moyen de prévenir du virus et de protéger les personnes à risque.

Les personnes concernées :

- les personnes de 65 ans et plus,
- les personnes atteintes d'une maladie chronique,
- les personnes immunodéprimées,
- les femmes enceintes.

Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, il réduit le risque de complications graves (pneumonie, aggravation d'une maladie chronique déjà existante...).

La vaccination contre la grippe est aussi recommandée pour les professionnels de santé en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque. Elle limite le risque que le personnel soignant ne transmette ces virus aux patients les plus fragiles.

Un parcours vaccinal simplifié pour les personnes à risque

Prise en charge du vaccin anti grippal

Comme tous les ans, les personnes, ciblées par les recommandations vaccinales, reçoivent un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge à 100% adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. **Ainsi, environ 190 000 bons ont été envoyés pour cette saison aux personnes concernées.**

Où se faire vacciner ?

Les personnes concernées peuvent s'adresser à :

- leur médecin
- leur infirmier
- leur pharmacien
- leur sage-femme

Pour se faire vacciner contre la grippe, c'est simple :

Les personnes peuvent retirer gratuitement le vaccin en pharmacie sur présentation du bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix. Dans le cas où une personne éligible n'a pas reçu ou a égaré le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, le professionnel de santé peut lui délivrer un imprimé de prise en charge, après s'être assuré de son éligibilité.

Les personnes non ciblées par les recommandations vaccinales peuvent également se faire vacciner.

Une administration concomitante grippe et Covid-19 possible et sans risque

Les vaccinations contre la grippe et le covid-19 peuvent être réalisées le même jour ou à des moments différents.

Des gestes simples pour limiter les risques de transmission

En plus de la vaccination, d'autres mesures de prévention existent contre la grippe. La première d'entre elles est d'adopter des **gestes barrières pour limiter la transmission du virus** :

- Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter,
- Eviter de se toucher le visage,
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres,
- Saluer sans serrer les mains et ne plus faire d'embrassade,

En complément, porter un masque quand vous présentez des symptômes.

Contacts Presse :

- CGSS Réunion : David Jourlin - 0692 02 21 86 - media@cgss.re
- ARS La Réunion : Service Communication – 0692 57 63 38 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr